



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER A 18 HEURES 30 COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : PARENT Monique ; PEDERENCINO Michel ; COYAUX Evelyne ; MOCQ Pierre ; ROUSSEAU Monique ; GODARD André ; JACQUARD Annie ; HECQUET Jean-Pierre ; HAUX Fabienne ; ROSEREAU Didier ; LEGRAND Priscilla ; LASSON Emmanuel ; GOTRAND Jean-Marie ; DELOFFRE Cathy

Absents représentés : LEBLOND Michel ; CARETTE Murielle ; NUZZOLO Franchino ; BROUCK Natacha ;

Absents : PAMARD Maurice

Secrétaire de séance : LEGRAND Priscilla

Après lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2014 en amont de la réunion par transmission électronique : le compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2014 en amont de la réunion par transmission électronique : le compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. CONVENTION L.E.A. AVEC LA CAF DU NORD

Madame Evelyne COYAUX, Adjointe aux affaires scolaires et à la Jeunesse, expose que la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord a mis en place le 1^{er} janvier 2013 le dispositif LEA (Loisirs Equitables et Accessibles) qui vise à favoriser l'accès aux accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) des familles vulnérables en leur proposant une tarification adaptée. Les partenaires de ce dispositif, gestionnaires d'ALSH, disposent d'une subvention de la CAF.

Madame COYAUX propose au Conseil municipal de faire entrer la commune de Férin dans le dispositif LEA et d'adapter la tarification des centres et mini centres au quotient familial des familles. Pour ce faire, Madame la Maire demande que le Conseil municipal l'autorise à signer tout document y afférant.

Madame COYAUX propose au Conseil municipal d'adopter la grille tarifaire suivante jusqu'au 31 mai 2015 :

QUOTIENT FAMILIAL	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS 3,30	TOTAL	PARTICIPATION DE LA CAF
	Montant	7 heures /jour	5	5 repas	prix à la semaine	
			jours/semaine			
0-369 €	0,25	1,75	8,75	16,50	25,25	17,5 (35h x0,50)
370€-499€	0,45	3,15	15,75	16,50	32,25	10,5 (35h x0,30)
500€-600€	0,60	4,2	21	16,50	37,50	5,25 (35h x0,15)
> 600€		4,45	22,25	16,50	38,75	0

Madame COYAUX propose au Conseil municipal d'adopter la grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} juin 2015 :

QUOTIENT FAMILIAL	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS 3,30	TOTAL	PARTICIPATION DE LA CAF
	Montant	7 heures /jour	5 jours/semaine	5 repas	prix à la semaine	
		7	5	jours		
0-369 €	0,25	1,75	8,75	16,50	25,25	17,5 (35h x0,50)
370€-499€	0,45	3,15	15,75	16,50	32,25	10,5 (35h x0,30)
500€-700€	0,60	4,2	21	16,50	37,50	5,25 (35h x0,15)
> 700€		4,45	22,25	16,50	38,75	0

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif LEA de la CAF du Nord et tout document y afférant ;
- D'adopter les grilles tarifaires proposées.

2. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ALSH

Madame Evelyne COYAUX, Adjointe aux affaires scolaires et à la Jeunesse, propose le renouvellement de la prestation de service ALSH. Pour cela, il convient d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec la CAF du Nord pour une durée de quatre ans. Les tarifs ALSH du 1^{er} janvier au 31 mai 2015 sont les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS 3,30	TOTAL	PARTICIPATION DE LA CAF
	Montant	7 heures /jour	5 jours/semaine	5 repas	prix à la semaine	
		7	5	jours		
0-369 €	0,25	1,75	8,75	16,50	25,25	17,5 (35h x0,50)
370€-499€	0,45	3,15	15,75	16,50	32,25	10,5 (35h x0,30)
500€-600€	0,60	4,2	21	16,50	37,50	5,25 (35h x0,15)
> 600€		4,45	22,25	16,50	38,75	0

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'autoriser Madame la Maire à signer la convention ALSH.

3. TARIFS ALSH – VACANCES DE PRINTEMPS

Madame Evelyne COYAUX, Adjointe aux affaires scolaires et à la Jeunesse, expose que les vacances de printemps comprennent un jour férié. Elle propose de modifier le tarif pour cette période afin d'en tenir compte comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS 3,30	TOTAL	PARTICIPATION DE LA CAF
	Montant	7 heures /jour	4	4 repas	prix à la semaine	
			jours/semaine			
0-369 €	0,25	1,75	7	13,20	20,20	14 (28h x0,50)
370€-499€	0,45	3,15	12,60	13,20	25,80	8,40 (28h x0,30)
500€-600€	0,60	4,2	16,80	13,20	30,00	4,20 (28h x0,15)
> 600€		4,45	17,80	13,20	31,00	0

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'adopter les tarifs proposés pour l'ALSH des vacances de printemps 2015.

4. TRANSFERT DE LA COMPETENCE INCENDIE

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales confie au Maire un pouvoir de police spéciale relative à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) avec la création d'un service public de DECI.

Par délibération en date du 25 juin 2013, le SIDEN-SIAN avait adopté une modification statutaire le dotant d'une compétence dans le domaine de la Défense extérieure contre l'incendie. Les communes peuvent transférer cette compétence au SIDEN contre une contribution annuelle de 3 € par habitant.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- décide de transférer la compétence incendie au SIDEN-SIAN ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

5. COURSE FERIN-GOEULZIN

Sortie d'Emmanuel LASSON et de Priscilla LEGRAND, membres de l'association de course à pied de Férin.

Madame la Maire expose que l'association de course à pied de Férin sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation de la course Férin-Goetulzin qui se déroulera le 6 avril 2015 et propose de lui accorder une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'accorder une subvention de 500 € à l'association de course à pied de Férin pour l'organisation de la Course Férin-Goetulzin.

Retour d'Emmanuel LASSON et Priscilla LEGRAND.

6. HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Madame la Maire expose que dans le souci de renforcer la participation des électeurs aux scrutins des 22 et 29 mars 2015, le gouvernement recommande de prolonger la durée du scrutin au-delà de 18h00 dans la mesure du possible comme le permet le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2015 portant convocation des collèges électoraux.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'intérêt de l'extension des horaires d'ouverture du bureau de vote de Férin.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de ne pas étendre les horaires d'ouverture du bureau de vote au-delà de 18h00.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent des services techniques actuellement en position de disponibilité a demandé sa mutation. Elle propose que la Mairie saisisse le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Nord afin de solliciter son avis sur la suppression de ce poste devenu vacant.

Madame la Maire expose que la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) a induit des besoins accrus en personnel ainsi qu'une augmentation de l'utilisation des salles municipales dont il faut assurer l'entretien. Par ailleurs, afin d'optimiser le taux d'encadrement et le management du restaurant scolaire, il est nécessaire d'avoir recours à une personne supplémentaire. Elle demande au Conseil Municipal de considérer l'opportunité de passer le temps de travail d'un agent d'entretien de 21 heures à 28 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la saisine du Comité Technique Paritaire en vue de la suppression d'un poste vacant ;
- Approuve la saisine du Comité Technique Paritaire en vue du passage du temps de travail d'un agent de 21h00 à 28h00 hebdomadaires.

8. SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE DU SCOT

Michel PEDERENCINO, Premier Adjoint, expose au Conseil Municipal que depuis 2011, le Syndicat Mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Douaisis a décidé d'engager, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Territorial, une stratégie d'amélioration du patrimoine communal. Dans ce cadre a été créé un Conseil Energie Partagée (CEP). Ce service a pour mission de travailler auprès des communes sur les problématiques climat-énergie de leur patrimoine. La Mairie de Férin a souscrit à ce service en 2013.

Ce service voit son tarif passer de 0,65 € à 1 € par habitant au 1^{er} janvier 2015. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention, valable pour une durée de trois ans, afin de continuer à bénéficier de ce service.

Michel PEDERENCINO demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la nouvelle convention CEP avec le SCoT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés autorise Madame la Maire à signer la Convention CEP avec le SCoT.

9. CIRQUE EDUCATIF

Monique ROUSSEAU, Adjointe à la Communication, aux relations publiques, au protocole et aux cérémonies propose au Conseil que la Mairie réserve 60 places pour le Cirque éducatif de Sin le Noble du dimanche 1^{er} mars à la séance de 15h00 et propose aux Férinois 40 places à tarif réduit et 20 places offertes après tirage au sort. Les tarifs seraient les suivants :

- Jusqu'à 12 ans : 2 € au lieu de 5 €
- A partir de 12 ans : 4 € au lieu de 8 €.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil sur l'opportunité d'ouvrir une régie de recettes en vue d'encaisser le produit de ces ventes.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la réservation de ces places ;
- Décide d'ouvrir une régie de recettes.

10. SIDEN : MODIFICATIONS DE PERIMETRE

Le SIDEN-SIAN (Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Nord – Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord) a notifié à la commune ses délibérations en date des 19 novembre et 18 décembre 2014 par lesquelles il a approuvé :

- le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire
- l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Auchy-les-Mines et Haisnes (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau potable » (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées dans un délai de trois mois.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces transferts de compétences et modifications du périmètre du SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve les modifications de périmètre du SIDEN-SIAN.

11. VOYAGE DES AINES

Pierre MOCQ, Adjoint aux Affaires de la Vie associative et aux ressources humaines, propose d'élargir le public visé dans le cadre du Voyage des Aînés aux personnes de 65 ans et plus et de demander une participation de 10 € aux bénéficiaires de ce voyage.

Madame la Maire propose la création d'une régie de recette dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- approuve les modifications proposées
- décide d'ouvrir une régie de recettes.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place d'une Commission « Etude de Patrimoine »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet qui aura en charge de mener l'étude de pré-programmation des équipements communaux sera choisi le vendredi 13 février 2015. Dans le cadre de cette étude, un Comité de Pilotage doit être mis en place pour suivre les travaux du cabinet et valider les orientations de travail prises. Madame la Maire demande aux élus de bien vouloir constituer une Commission « Etude de patrimoine ».

La Commission « Etude de patrimoine » est constituée comme suit : Evelyne COYAUX, André GODARD, Monique ROUSSEAU, Monique PARENT, Michel PEDERENCINO, Pierre MOCQ, Michel LEBLOND, Jean-Pierre HECQUET, Cathy DELOFFRE, Didier ROSEREAU, Franchino NUZZOLO et Murielle CARETTE.

- Refacturation d'une fenêtre brisée

Madame la Maire expose au Conseil municipal que des fenêtres de la réserve avaient été brisées à l'occasion d'une location. Elle propose que le montant des réparations soit refacturé au responsable.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve la refacturation des dégradations occasionnées à l'occasion des locations de salles.

- Redéploiement des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Madame Evelyne COYAUX, Adjointe aux affaires scolaires et à la Jeunesse, expose que depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, la mairie a mis en place les NAP les lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30. Elle expose que cette répartition du temps d'activités périscolaires induit des difficultés. Madame COYAUX demande au Conseil municipal de considérer l'opportunité de redéployer les nouvelles activités périscolaires sur deux demi-journées au lieu de trois.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé considère la proposition de redéployer les NAP sur deux demi-journées, les lundi et jeudi, au lieu de trois comme davantage adaptée à l'organisation de Férin et décide de soumettre cette proposition à l'inspection académique.

- Convention d'achat groupé pour le sel de déneigement avec la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis)

Michel PEDERENCINO, premier adjoint, expose que dans le cadre de son projet de territoire, la CAD a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La communauté a ainsi proposé la mise en place d'un groupement de commande dans les conditions prévues à l'article 8 du code des marchés publics pour la fourniture de sel de déneigement. Pour s'inscrire dans cette démarche de commande groupée, il est nécessaire de signer une convention par laquelle la CAD prend à sa charge la passation et la notification du marché public à bons de commande. Les commandes et l'exécution financière du marché demeurent à la charge des communes membres. Ce marché serait conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de se joindre au groupement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande pour la passation du marché de fourniture de sel de déneigement pour un volume annuel compris entre 0 et 5 tonnes.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 20h25

Pour copie conforme,

Monique PARENT,
Maire